

Grand Poitiers Communauté urbaine

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire »

Le label Ville et Pays d'art et d'histoire

Créé en 1985, le label « **Ville et Pays d'art et d'histoire** » est attribué par le Ministre de la Culture, aux communes ou groupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par le public, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie auprès des habitants, des touristes et du public jeune. Cet engagement s'inscrit dans une perspective de **développement culturel, social et économique** et a pour objectif d'assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet de territoire associe dans sa démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'un territoire - **patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique** - en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La mise en œuvre de ce label repose sur une convention de partenariat signée entre l'État et la collectivité labellisée. Le réseau national compte actuellement 119 Villes d'art et d'histoire et 71 Pays d'art et d'histoire.

Un label inscrit dans un projet de territoire

Poitiers est l'une des premières villes en France à recevoir le label « Ville d'art et d'histoire » en 1985. En 2004, le label est transféré à la communauté d'agglomération Grand Poitiers, devenue « Ville et Pays d'art et d'histoire » avec un territoire élargi à 10 puis 12 et enfin 13 communes en 2013. Par la suite, Grand Poitiers devient Communauté urbaine et voit son territoire à nouveau élargi à 40 communes en 2017.

La convention « Ville et Pays d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture étant arrivée à terme, Grand Poitiers décide son renouvellement en tenant compte de ce nouveau territoire.

Le 7 décembre 2021, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a rendu un avis favorable à l'unanimité pour que Grand Poitiers soit labellisée « Ville et Pays d'art et d'histoire » pour une durée de 10 ans (2022-2032) avec pour objectifs :

- **de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité ;**
- **d'initier le public jeune à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ;**
- **de présenter le territoire dans un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).**

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi